



# Agent de Prévention et de Sécurité

Document réalisé par la MIP de Louhans ([www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr))  
avec la collaboration de formateurs et de professionnels

Juin 2009

## Fonctions

Aujourd'hui, il n'est plus question de vigiles, mais d'agents de prévention et de sécurité. Sous ce terme sont regroupés plusieurs métiers : agent de sécurité, agent de sécurité incendie, rondier, agent cynophile, opérateur de télésurveillance, inspecteur de magasin...

- Un agent de prévention et de sécurité peut :
  - être polyvalent et capable d'occuper différents types de postes (rondier, agent de sécurité...);
  - être spécialisé (agent cynophile, agent de sécurité incendie...).
- Selon le poste occupé, les agents interviennent différemment pour assurer la surveillance et la sécurité d'un lieu et/ou de personnes.
- Ils ont tous en commun un travail administratif important. Ils rédigent de nombreux documents tels que des rapports, des procès verbaux, des comptes-rendus d'accident. Ils doivent tout noter : les allées et venues des personnes, les heures d'arrivée des secours, les incidents... Ces documents ont une valeur très importante puisqu'ils peuvent être utilisés lors d'enquêtes ou par un tribunal.
- Quelque soit le poste occupé, l'agent de sécurité doit toujours rester dans son rôle et ne pas empiéter sur celui de la police ou des pompiers.

### Les différents postes existants

#### ⇒ L'agent de sécurité incendie

Il s'agit d'un agent de sécurité spécialisé dans le domaine de la prévention d'incendie. Il exerce dans des immeubles de grande hauteur ou dans des lieux recevant du public qui sont soumis à des réglementations importantes en terme de sécurité.

Il fait un travail de prévention. Il effectue des rondes au cours desquelles il contrôle le bon fonctionnement des systèmes d'alarme incendie et du matériel de secours (extincteur...). Il recense également les dysfonctionnements du matériel.

En cas d'incident type malaise ou incendie, il alerte et guide les équipes de secours (pompiers, SAMU, police...). Il met alors en pratique ses connaissances en incendie (il connaît les différents types de feux, il peut utiliser un extincteur...) et en secourisme (il est capable de pratiquer les premiers gestes d'urgence). Il sécurise les lieux, notamment en empêchant l'accès au bâtiment.

#### ⇒ Le rondier

Il effectue des rondes pour détecter les problèmes éventuels. Il travaille surtout sur des sites industriels. Il surveille les endroits "stratégiques" tels que les salles informatiques pour prévenir tout risque de sabotage, vol ou incendie. Il travaille uniquement à l'intérieur des bâtiments qu'il est chargé de surveiller. Cependant, sur autorisation du Préfet, il peut intervenir à l'extérieur sur la voie publique pour surveiller les bâtiments dont il est chargé et éviter les risques d'effractions, de vols ou de dégradations.

Le week-end, il a une responsabilité technique. Il est souvent chargé de veiller au bon fonctionnement des machines : surveiller la température d'un four, maintenir un appareil en chauffe...

#### ⇒ Le rondier intervenant

Il effectue des rondes en voiture et intervient lorsqu'une alarme se déclenche. Il se rend sur place pour vérifier la nature du problème. En cas de constatation d'effraction ou de vol, il n'a pas le droit d'interpeller le suspect. Il doit d'abord alerter la police ou la gendarmerie. Puis, dans la mesure du possible et tout en veillant à sa propre sécurité, il doit empêcher l'intrus de s'échapper en bloquant, par exemple, les issues. De même, en cas de déclenchement d'une alarme, il n'a pas le droit d'entrer dans le bâtiment pour ne pas risquer d'effacer des indices.

#### ⇒ L'opérateur en télésurveillance

Dans un centre de réception d'alarmes, il veille à la bonne circulation des informations et à la bonne application des consignes. Dans un centre de télésurveillance, il fait de la surveillance vidéo, déclenche l'intervention d'autres agents, prévient les services compétents, suit les parcours des rondiers...

### Paroles de Professionnel

#### Hervé, agent de sécurité et propriétaire d'une entreprise de sécurité.

Les agents de sécurité sont présents partout. Certaines régions et certaines villes sont évidemment plus demandeuses que d'autres. En Bourgogne, les agents de sécurité travaillent surtout dans les zones commerciales en journée. Hervé a décidé de suivre un autre créneau, un peu plus atypique. "Je fais surtout de l'événementiel, c'est-à-dire des concerts, des foires, des bals et surtout les matchs de foot. Je fais aussi de la surveillance pour des entreprises. La sécurité de manifestations est souvent une activité mineure dans les autres entreprises. Faire de l'événementiel impose une organisation un peu particulière, je ne sais pas toujours à l'avance ce que je vais faire ni où. C'est pourquoi je n'ai embauché qu'une seule personne en CDI. Le reste de mon équipe est composé de personnes que j'appelle quand j'ai besoin et avec qui je signe des CDD. Leur nombre peut varier entre 15 et 40 selon les périodes et les manifestations. Ils doivent obligatoirement avoir le permis pour pouvoir se déplacer notamment jusqu'à Gueugnon les jours de match. Mes salariés me restent fidèles parce que j'essaie de leur donner un bon salaire. A ce salaire s'ajoutent des primes telles que les primes d'habillement, de déshabillage et la prime de précarité à la fin de leur contrat."

Hervé s'occupe du **service de sécurité d'un stade de foot** ligue 2 pour les 20 à 25 matchs que compte la saison. Le service de sécurité est composé de son équipe (une vingtaine d'agents) et de bénévoles. La Gendarmerie est présente, mais elle surveille uniquement l'extérieur du stade, elle ne rentre dans l'enceinte du stade qu'à la demande du service de sécurité. Hervé nous explique le déroulement de sa soirée les jours de match.

"Le match commence à 20h, mais nous sommes là beaucoup plus tôt pour tout préparer. Quelques jours avant, je fais d'ailleurs une première inspection pour contrôler le matériel et les équipements, par exemple, une porte qui ne ferme plus à clé et qui doit être réparée pour le match."

Vers 17h, trois agents se postent à des endroits clés : le parking réservé aux joueurs et aux équipes techniques, l'entrée pour les joueurs et l'entrée sur le terrain. "Ils doivent filtrer les personnes qui ne sont pas autorisées à entrer."

## ⇒ L'agent cynophile de sécurité

L'agent cynophile de sécurité fait de la surveillance accompagné de son chien. Le chien et l'agent constituent une sorte de tandem "homme-chien". Le chien est principalement utilisé comme un élément dissuasif, il ne peut pas mordre. Il est également un soutien non négligeable pour l'agent lorsque celui-ci est confronté à une situation difficile. Pour travailler comme agent cynophile, il est nécessaire de posséder un certificat pour soi et pour son chien. L'agent et son chien passent des épreuves pour savoir s'ils peuvent exercer le métier.

Les offres d'emploi d'agent cynophile concernent des postes plus dangereux où l'agent est plus exposé. Les offres concernent surtout le midi de la France et les grosses agglomérations.

## ⇒ L'agent de prévention des vols

Il est appelé également "inspecteur de magasin". Il est souvent employé directement par un magasin ou un centre commercial. Il est chargé d'éviter les vols, attentats et actes de malveillance.

Il exerce son activité à l'intérieur de l'établissement. Il peut être posté vers les caisses ou à l'accueil du magasin ou effectuer des rondes dans le magasin. Il peut procéder à l'arrestation de personnes. Dans ce cas, il rend compte de la situation au directeur et rédige un rapport sur son intervention. Il peut être posté également à l'arrière du magasin où il contrôle les caméras de surveillance. Il peut aussi surveiller une galerie marchande ou un parking.

La nuit, notamment en grande surface, il peut également faire une surveillance technique, en vérifiant, par exemple, que les frigos et les congélateurs ne tombent pas en panne.

A 17h30, sept à huit agents arrivent pour fouiller le stade en compagnie de la gendarmerie. "On vérifie que les issues de secours sont bien dégagées, que rien n'est caché dans les gradins, on retire tous les objets qui pourraient servir de projectiles... Le stade doit être complètement vérifié avant l'arrivée des spectateurs."

18h, c'est l'arrivée des bénévoles et du reste de l'équipe de Hervé "Nous avons pour mission d'encadrer les bénévoles. Ils sont placés aux entrées en compagnie d'un agent de sécurité. Ensemble, ils font le contrôle des billets. Les sacs sont ouverts et les objets "dangereux" comme les parapluies à bouts pointus, les cannettes, les bouteilles en verre sont retirés. Les banderoles sont contrôlées et celles qui comportent des propos racistes ou religieux n'entrent pas dans le stade." Les palpations ne sont possibles que sur autorisation de la Préfecture et ne peuvent être faites que par des personnes du même sexe. Les supporters de l'équipe adverse sont systématiquement palpés "Il faut être vigilant mais on ne peut pas tout voir. Les supporters arrivent toujours à faire entrer des fumigènes par exemple. Certains cachent même du produit pour faire des feux de bengale dans leurs chaussures !!" Les équipes restent en place jusqu'à 20h30, une demi-heure après le début du match. Ensuite, un ou plusieurs agents restent en faction aux entrées.

Un groupe d'intervention est posté tout autour du terrain pour éviter les débordements et surveiller les gradins. Ils sont également postés à des endroits stratégiques et communiquent entre eux par talkie-walkie. "Nous intervenons dans toutes sortes de situation. Bien sûr, il y a les bagarres. Nous évaluons alors la situation pour savoir si nous sommes capables d'y faire face ou si nous avons besoin de faire appel aux gendarmes. Mais nous ne sommes pas seulement là pour ça. Nous faisons de la sécurité au sens large, c'est-à-dire que nous faisons aussi du secourisme en cas de chute ou de malaise ou de la sécurité incendie."

A la fin du match, le service de sécurité veille à la bonne évacuation du stade. Un agent se poste à l'entrée des joueurs, un autre sur le parking des arbitres et du car des visiteurs et deux pour le club partenaire. Les agents ne quitteront les lieux qu'une fois le stade complètement vide. "Le club partenaire est un restaurant attenant au stade où se réunissent l'équipe technique, les dirigeants... On part parfois seulement vers 4 heures du matin. On ne peut jamais savoir quand se terminera la soirée."

Hervé complète son activité par de la **surveillance d'entreprises**. Selon l'entreprise, la prestation change. "Il peut s'agir de faire de la prévention en envoyant un agent de temps en temps faire des rondes de nuit à des horaires et des jours non prévus à l'avance. L'agent en question enchaîne alors plusieurs rondes sur différents sites. Il peut s'agir aussi d'un agent qui reste toute la nuit."

Les agents de sécurité ont un important travail administratif à faire, ils doivent noter tout ce qui se passe dans la main courante. "L'agent note ses heures de ronde. Il note aussi tous les incidents ou les anomalies. Il y a toujours quelque chose à signaler, une lampe allumée, un salarié qui reste travailler tard, une fenêtre ouverte... Tout peut avoir une incidence, une cafetière laissée allumée peut provoquer un incendie par exemple." Selon les entreprises, les agents de sécurité peuvent avoir des activités annexes à leur travail de surveillance. "Dans des usines par exemple, c'est l'agent de sécurité qui fait préchauffer les fours et les presses avant l'arrivée des ouvriers. Cela fait gagner du temps à l'entreprise. Il peut aussi répondre au téléphone une fois l'entreprise fermée."

# C Conditions de T Travail

## 🕒 Les conditions de travail

- L'agent de sécurité porte un uniforme sauf dans certains cas, par exemple lorsqu'il fait de la surveillance contre le vol dans un magasin. Sa tenue ne doit pas pouvoir être confondue ni avec les uniformes des agents des services publics (police, gendarmerie, pompier...) ni avec celle des salariés ou des clients. Il doit être facilement identifiable.
- Il est généralement équipé d'une radio pour communiquer avec ses collègues, une lampe de poche, les clés de bâtiments sensibles. Il n'est pas armé. Il existe de rares exceptions lorsqu'il travaille dans une bijouterie ou une banque. Le métier d'agent de prévention et de sécurité comporte des risques. Il travaille seul et ses seules "armes" pour désamorcer des situations parfois dangereuses sont le sang-froid, une bonne dose de confiance en soi et le dialogue.
- L'agent de sécurité et de prévention est obligatoirement titulaire d'une carte professionnelle remise par son employeur. Il doit pouvoir la présenter à la demande de la police ou de la gendarmerie.
- Il peut travailler le jour ou la nuit. Le travail qu'il soit de jour ou de nuit est très différent. La nuit, l'agent de sécurité est seul, alors que le jour, il est soumis aux pressions des clients ou des salariés. Il peut également travailler les week-ends et les jours fériés. Le travail de nuit est très courant. L'agent occupe des postes de 12 heures d'affilée par tous les temps.
- Le fait de toujours travailler sur le même site a des avantages comme le fait de bien connaître le terrain. Mais, avec le temps, l'agent devient moins vigilant, s'installe dans une sorte de routine. Il peut être démotivé.
- Il travaille souvent seul à son poste, mais fait tout de même partie d'une équipe.

## 🧑 Qualités requises

Il doit être :

- Calme et patient : il ne doit jamais céder à la panique et toujours garder son sang-froid même en cas d'agression verbale ou physique, d'émeute ou de malaise. L'image de l'agent de sécurité un peu "cow-boy" est dépassée.
- Réfléchi et autonome : il reçoit des consignes, mais une fois sur le terrain, il se retrouve seul. Il doit être à l'affût de tout. Il doit être capable de repérer les comportements étranges et les dysfonctionnements. Il doit toujours rester vigilant. En cas d'incident, il doit être capable d'analyser la situation et de prendre rapidement une décision.
- Psychologue : le dialogue permet de trouver des solutions et de mettre fin à une situation qui pourrait dégénérer.
- Responsable : il doit respecter les consignes du client, de son employeur, mais aussi l'importante réglementation qui encadre sa profession (Loi n° 83-du 12 juillet 1983).
- Sociable : une bonne présentation est de rigueur. Il doit savoir se montrer sociable et accueillant tout en sachant faire preuve d'autorité lorsque cela est nécessaire. Il doit avoir confiance en lui.
- En bonne condition physique : il doit avoir une certaine force physique pour être capable d'assurer des rondes et pour tenir son chien lorsqu'il est agent cynophile, de se tenir de manière prolongée en position debout lorsqu'il est inspecteur de magasin. Il faut être capable de tenir éveillé 12 heures d'affilée la nuit et quelque soit le temps.
- Mobile : il doit posséder le permis de conduire.
- Bon en expression écrite : il rédige de nombreux rapports.

## ⑥ Salaire et évolution de carrière

Le salaire n'est pas très élevé mais peut varier selon l'entreprise ou le poste occupé. Le salaire de départ est généralement légèrement supérieur au SMIC. Au salaire s'ajoutent des primes (prime de panier, d'habillement) et des majorations suites aux heures de nuit, de week-end ou de jour férié. Les agents de sécurité diplômés peuvent prétendre à un salaire brut mensuel de 1 375, 16€ en 2008 (code 130 dans la convention collective) voir négocier un salaire supérieur.

L'agent de sécurité peut évoluer vers des postes à plus grandes responsabilités comme chef de poste ou se spécialiser (agent cynophile, agent de sécurité incendie...). Pour cela, il doit suivre des formations.

L'agent peut également, après avoir réussi les épreuves de recrutement, se tourner vers des postes notamment dans la Police Municipale.

# Marché de l'Emploi

## ⑥ Les critères obligatoires pour avoir le droit d'exercer

Pour exercer comme agent de sécurité dans une société de gardiennage, il est désormais **indispensable** d'être titulaire d'une carte professionnelle (voir la partie « Formations »). Pour obtenir cette carte, il faut posséder un diplôme en sécurité (enregistré dans une liste) et donc suivre une formation.

## ⑥ Les employeurs potentiels

- Principalement dans des sociétés privées de surveillance.
- Dans un service sécurité interne à une entreprise, notamment dans les grandes surfaces.

Au moment du recrutement, les candidats sont soumis très souvent à des tests d'aptitude. Leur casier judiciaire est automatiquement vérifié.

Les agents de prévention et de sécurité sont présents dans de nombreux lieux sans que nous nous en rendions toujours compte. Ils peuvent travailler sur des sites industriels, dans des centres commerciaux, dans la grande distribution (hypermarchés), dans des complexes sportifs (les stades notamment), des établissements culturels (musées), sanitaires (hôpitaux, cliniques), sociaux (foyers de jeunes travailleurs), des parcs d'attraction, lors de festivals...

## ⑥ Le marché de l'emploi

Les agents de prévention et de sécurité sont majoritairement des hommes (moyenne d'âge 35 ans).

Les offres d'emploi sont relativement importantes et concernent souvent des postes en CDI (contrat à durée indéterminée). Attention cependant, le turn-over est assez important. La demande est ainsi très forte dans les grosses agglomérations (villes à partir de 100 000 habitants) et dans les régions avec un fort taux de délinquance, ainsi que dans le midi de la France. En Bourgogne, les postes d'agents de sécurité se trouvent principalement dans les surfaces commerciales.

Les postes sont également plus nombreux à certains moments de l'année notamment au moment des fêtes de Noël et en été avec les festivals.

Le secteur se professionnalise. Il est désormais obligatoire d'être titulaire d'une carte professionnelle, qui ne s'obtient qu'avec un diplôme ou une expérience. Les débouchés sont donc actuellement importants, les entreprises de gardiennage et de sécurité recherchent des personnes diplômées et titulaires de la carte.

Petit rappel : les habilitations ERP et IGH ont disparu pour être remplacés par le SSIAP (sécurité incendie assistance à personne). Le SSIAP n'est pas une habilitation obligatoire, mais elle est souvent demandée par les employeurs. Le SSIAP est la plupart du temps intégré aux diplômes liés à la sécurité.

Les rondes à l'extérieur sont très souvent faites par des agents cynophiles de sécurité. Hervé est d'ailleurs formateur pour les agents cynophiles de sécurité. Les équipes maître/chien sont principalement utilisées dans les parkings ou les zones plus dangereuses. "Les agents cynophiles sont très demandés et mieux payés que les agents "ordinaires". A partir de 2006, il sera normalement exigé de posséder un certificat pour être agent cynophile. C'est une bonne chose, cela permettra de professionnaliser le métier."

Etre agent cynophile ne s'improvise pas, il faut trouver un équilibre dans le tandem homme-chien. Le chien doit être dressé, il doit principalement apprendre à détecter et à taper. "L'avantage du chien, c'est qu'il permet notamment de repérer la présence de quelqu'un. Il est aussi très dissuasif. En cas d'agression, nous fonctionnons sur le principe de la légitime défense, la réponse doit être à la hauteur de l'attaque. Le chien porte une muselière renforcée au bout et est dressé pour taper l'individu au niveau du torse pour le faire reculer."

Un agent de sécurité peut donc travailler dans de multiples endroits et avoir de multiples fonctions. Mais tous doivent avoir un certain nombre de caractéristiques ou de qualités pour pouvoir exercer ce métier. Il s'agit d'une profession où il existe des risques. "Il faut d'abord arriver avec le sourire, c'est très important pour que la personne ne se sente pas agressée. Il faut garder son sang froid et le dialogue reste la meilleure arme pour désamorcer une situation qui pourrait dégénérer. Face à une personne armée, je répète toujours à mes salariés qu'il ne faut pas jouer au cow-boy. Nous faisons de la dissuasion et de la prévention, nous ne sommes pas la Police !"

Un agent de sécurité doit aussi être capable d'organiser sa vie en travaillant les week-ends, les jours fériés et les nuits. "C'est un métier un peu solitaire, surtout pour ceux qui font des rondes. Pour devenir agent de sécurité, il faut se préparer à travailler 12 heures de suite la nuit."

Pour conclure, nous interrogeons Hervé sur l'ouverture de ce métier très masculin aux femmes. "C'est une question de caractère et non de sexe. Je suis assez ouvert à l'embauche de femmes comme agents de sécurité. Sur ma dernière manifestation, j'avais d'ailleurs cinq femmes dans une équipe de 17 agents. Une femme est aussi efficace qu'un homme. Elle est également indispensable pour les palpations des femmes lors des matchs par exemple. Elle peut très bien devenir agent cynophile, l'important est qu'elle maîtrise son chien. Dans la profession, les mentalités évoluent petit à petit."

*Attention, ce témoignage a été réalisé alors que la carte professionnelle n'avait pas encore été mise en place.*

# Autres Métiers de la sécurité

### ⇒ Physionomiste

Il travaille dans un casino et est chargé de filtrer les entrées. Il doit être capable de repérer les personnes interdites de jeux. Les physionomistes sont recrutés directement par les casinos. Il n'existe pas de formation dans le domaine.

### ⇒ Convoyeur de fonds

Il transporte, dans un camion blindé de l'argent, des bijoux, des métaux précieux ou des documents. Il surveille les lieux, charge et décharge les sacs. Il est armé et porte un uniforme. Pour devenir convoyeur de fonds, il est obligatoire d'avoir 21 ans, un casier judiciaire vierge et la carte professionnelle désormais obligatoire. Elle est délivrée si la personne est titulaire d'un des 3 CQP liés au transport de fonds. Le permis poids lourds est très souvent demandé. Pour trouver un poste s'adresser directement aux entreprises telles que Brink's et Securitas.

### ⇒ Garde du corps

Attention peu de débouchés !! Un garde du corps peut protéger des personnalités politiques. Dans ce cas il est policier et travaille pour la Direction générale de la Police. Il peut également protéger des personnalités (stars...), il travaille alors comme garde du corps privé. Mais attention, les offres sont rares en France et les personnes recrutées sont souvent d'anciens gendarmes ou militaires qui ne craignent pas d'être très exposés. La Carte professionnelle est obligatoire.

Loi 2007-297 du 02/03/07

Décret n° 2009-137 du 09/02/09

Depuis quelques années, différents décrets et lois sont parus pour réglementer et encadrer la profession d'agent de prévention et de sécurité dans le privé. Désormais, un agent de sécurité devra obligatoirement, pour exercer en toute légalité, être titulaire d'une **carte professionnelle** délivrée par la Préfecture (cette carte est différente de celle qui était jusqu'à présent donnée par l'employeur). Les salariés en activité devront eux aussi disposer de cette nouvelle carte. Aucune embauche ne pourra être faite par une entreprise d'une personne non titulaire de cette carte à partir du 11/03/09 sous peine de sanctions.

## 🕒 Que faut-il pour obtenir cette carte ?

Il faut justifier :

- D'un agrément de moralité. La Préfecture vérifie l'absence de mention de peines correctionnelles ou criminelles sur le bulletin n°2 du casier judiciaire.
- ET d'une aptitude professionnelle obtenue par une formation ou une expérience professionnelle

## 🕒 Quelles formations pour obtenir l'aptitude professionnelle ?

- Les **diplômes** (liste complète sur le site [www.cnpc.gouv.fr](http://www.cnpc.gouv.fr), code NSF 344) :
  - CAP Agent de prévention et de sécurité de l'Education Nationale (ce CAP sera remplacé par le CAP Agent de sécurité en 2011/2012).
  - Titre Professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée du Ministère du Travail
  - Titre déposé par un organisme de formation (liste sur [www.unafos.org](http://www.unafos.org))
  - CQP (Certificat de qualification professionnelle) :
    - \* « Agent de prévention et de sécurité de la branche professionnelle » (de 70h à 140h)
    - \* 3 CQP « transport de fonds »
    - \* CQP « agent de sûreté aéroportuaire »
  - Un titre reconnu par un état membre de l'Union européenne ou par un des états faisant partie de l'Espace économique européen
- OU une **expérience professionnelle** en surveillance, gardiennage, transport de fonds ou protection physique des personnes :
  - Soit de manière continue entre le 10/09/04 et le 09/09/05 inclus
  - Soit pendant 1 607h durant une période de 18 mois comprise entre le 10/09/04 et le 09/09/08 inclus

### Cas Particulier

Justifient automatiquement de l'aptitude professionnelle requise :

- les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale ayant la qualité d'officier de police judiciaire, d'agent de police judiciaire ou d'agent de police judiciaire adjoint
- les adjoints de sécurité qui ont la qualité d'agent de police judiciaire adjoint
- les officiers et sous-officiers n'appartenant pas à la gendarmerie nationale et les fonctionnaires civils de catégorie A et B ayant été affectés dans l'un des services ou l'une des formations mentionnés par l'arrêté du Ministre de la Défense et ayant servi dans les conditions précisées par cet arrêté.

## 🕒 Comment obtenir cette carte ?

1) Pour partir en formation, il faut d'abord obtenir une habilitation de moralité délivrée par la Préfecture. L'agent de sécurité non formé doit faire une demande d'autorisation préalable ou provisoire à la Préfecture avant d'entrer en formation. Cette autorisation est valable 3 mois et permet :

- De partir en centre de formation
- OU d'être formé en interne dans l'entreprise (il y a interdiction d'affecter la personne pendant cette période à un poste de travail)

L'autorisation est donc valable 3 mois, la formation doit débuter pendant cette période, mais peut s'achever après.

Pour les agents de sécurité déjà en activité : ils devaient faire leur demande de carte professionnelle avant le 31 mars 2009 (et ils doivent, comme les nouveaux embauchés, justifier soit d'un diplôme, soit d'une expérience professionnelle).

2) L'agent part en formation.

3) Une fois la formation achevée et le diplôme obtenu, l'agent peut faire sa demande de carte professionnelle. Il s'agit d'une demande personnelle et individuelle effectuée par l'agent auprès de la Préfecture de son domicile (ce n'est pas fait par l'employeur).

La carte professionnelle est dite « dématérialisée » puisqu'elle consiste en un courrier comportant un numéro qui deviendra le numéro d'immatriculation de l'agent. Cette carte est donc personnelle, indépendante du contrat de travail. Elle est valable 5 ans (la demande de renouvellement doit être présentée 3 mois au moins avant la date d'expiration) et sur toute la France. Elle reste donc valable même en cas de changement de domicile ou d'employeur.

La carte précise la ou les activités pour lesquelles elle a été demandée (et en fonction des formations suivies) :

- Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage
- Transports de fonds
- Protection physique de personnes (garde du corps)
- Agent cynophile (il faut préciser sur la carte les numéros d'identification de chaque chien avec lequel l'agent va travailler)
- Sûreté aéroportuaire

4) L'employeur, après avoir vérifié la validité de la carte professionnelle du salarié, lui délivre une carte professionnelle cette fois-ci matérielle.

## 🕒 Où se former en Bourgogne ?

Voici les formations qualifiantes susceptibles d'être conventionnées par le Conseil Régional de Bourgogne dans ce domaine :

- **CAP Agent de sécurité**, formation d'**Agent qualifié de sécurité** et formation d'**Agent de sécurité cynophile** : CFAPS, Les Barraques, 71430 PALINGES (03.85.85.41.80.)
- **CAP Agent de prévention et de sécurité** : GRETA Yonne Nord, 13 rue R. Poincaré, BP 803, 89094 SENS (03.86.65.87.30.)
- **CQP Agent de sécurité** : GRETA Chalon-Louhans, 141 avenue Boucicaut, BP 99, 71321 CHALON SUR SAONE (03.85.43.06.03.)
- **CQP Agent de prévention et de sécurité + SSIAP** : GRETA Loire Morvan, Lycée Jules Renard, 9 Bd St Exupéry, BP 60501, 58005 NEVERS (03 86 59 74 59)
- A noter l'AFPA propose un **Titre professionnel d'Agent de sûreté et de sécurité privée** dans ses centres de Vesoul (70) et de Vénissieux (69). Inscriptions pour les demandeurs d'emploi auprès de Pôle Emploi. Les salariés doivent contacter le CERIMS AFPA de leur département (en Saône-et-Loire : 03.85.67.71.53.)
- A noter le **CAP Agent de prévention et de sécurité** existe en contrat en apprentissage à Chalon-sur-Saône au CFA régional de l'Education Nationale, 141 avenue Boucicaut, BP 99, 71100 CHALON SUR SAONE (03.85.43.87.67.)

Pour les formations dans les autres régions : Franche-Comté ([www.efigip.org](http://www.efigip.org)), Rhône-Alpes ([www.prao.org](http://www.prao.org)).

## 🕒 Les agents cynophiles de sécurité

Ces agents doivent demander dès maintenant une carte professionnelle à la Préfecture et déclarer le(s) chien(s) avec lesquels ils travaillent. A partir du 01/01/10, tous les maîtres-chiens devront justifier d'une formation spéciale. Les agents ayant obtenu une carte professionnelle avant le 01/01/10 devront se former et demander une nouvelle carte avant le 30/06/10. Les agents ayant obtenu une carte après le 01/01/10 et justifiant d'une formation spéciale maître-chien conservent leur carte pendant 5 ans.

La carte « matérialisée » devra mentionner le numéro du permis de détention du chien et, en cas de changement du chien, elle devra être renouvelée.

### Pour en savoir plus...

- Syndicat National des entreprises de sécurité, 47 rue Aristide Briand, 92300 LEVALLOIS-PERRET (0 899 700 230 ou 01 41 34 36 52) [www.e-snes.org](http://www.e-snes.org)
- Le site des professionnels de la prévention et de la sécurité : [www.metier-securite.fr](http://www.metier-securite.fr)